L' ECHO DU LAUDON

SEPTEMBRE 2020

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
DU VILLAGE DE SAINTE COLOMBE

Réalisation et impression à la médiathèque de Sainte Colombe

Numéro 69

INFOS MAIRIE

ETAT CIVIL:

NAISSANCES:

- *Noémie Dauga*, au foyer de Laétitia Dubroca et Aurélien Dauga, chemin de petit Bleye.
- *Lola Dupouy*, au foyer de Tracy Pierre Justin et Aymeric Dupouy, chemin des Arriecs.
- *Kessy Dourlet* , au foyer de Madame Emeline Camus et Monsieur Jonathan Dourlet, allée des ajoncs.
- *Mathilde Destribois*, au foyer de Gladys Vivalda et Pierre Destribois, allée des chênes.

MARIAGE:

- Madame Jeanne Petuelli et Monsieur Patrick Levoy, route d'Hagetmau.
- Messieurs Lilian Fontan et Thibault Varée, route de Serres Gaston.
- Madame Solène Emile et Monsieur Valentin Czerwinski, route d'Horsarrieu.

DÉCÈS:

Madame Colette Dubroca, en maison de retraite à Bretagne de Marsan.

Madame Jeannine Lesegretain, chemin du mousse.

Monsieur Gilles Baudoin, route d'Horsarrieu

Madame Denise Tremouilles, route d'Hagetmau.

Madame Marie France Hontarrede, route d'Hagetmau.

Monsieur Robert Castets, route de Coudures.

Madame Renée Lamothe, Hauret route d'Hagetmau.

NOUVEAUX ARRIVANTS:

- Madame & Monsieur Crouton, chemin des Arriecs.
- Madame Raynaud et Monsieur Dijou, chemin des Arriecs.
- Madame Emeline Camus et Monsieur Jonathan Dourlet, allée des Ajoncs.
- Madame Maylis Juan et Monsieur Arnaud Juan, chemin de Garrot.
- Madame Marilou Clavier et Monsieur Florian Coulon, chemin de Garrot.
- Madame Steffie Tsjoen et Monsieur Bruno Gallien, chemin des arènes.
- Madame Emilie Kermarrec et Monsieur Bastien Labat, chemin de Monferrand.
- Madame Laure Laurent et Monsieur Yoann Amiel, route de Serres Gaston.
- Monsieur Yann Brongniart, chemin de Garrot.
- Madame Mickaëlla Briere et Monsieur Nathanel Gonzalez, chemin des Arriecs.

CARTE D'IDENTITÉ:

RAPPEL

Nous vous rappelons que pour obtenir une carte d'identité vous devez remplir une pré-demande en ligne, ou la retirer à la mairie, puis prendre un rendez-vous avec la mairie de Hagetmau ou de Saint Sever , équipées du dispositif de recueil des empreintes digitales, pour y déposer votre demande. Pensez que les délais peuvent être longs pour l'obtention d'un rendez-vous et la réception de votre pièce d'identité.

INFOS MAIRIE

LE RECENSEMENT MILITAIRE:

Si vous avez eu 16 ans, n'oubliez-pas de venir vous faire recenser en mairie dans les 3 mois suivant votre anniversaire.

L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours de l'État soumis au contrôle de l'autorité publique: permis de conduire, baccalauréat, etc...

LES DÉCHETS DU CIMETIÈRE:

Le lieu de dépôt des déchets du cimetière, et **UNIQUEMENT DU CIMETIÈRE**, doit se faire derrière le cimetière en passant par le petit portail. Afin de les gérer au mieux vous trouverez un affichage vous précisant la différence entre les déchets compostables et les autres. **IL N'EST PAS UN LIEU DE DÉPÔT DE VOS DÉCHETS VERTS PERSONNELS** . Nous vous remercions du soin que vous y apporterez.

POINT SUR LE TRI ET LE DÉPÔT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET AUTRES:

Devant l'**irrespect** de certains comportements il apparait nécessaire de rappeler certaines règles de bonnes conduites avec nos déchets et dans les lieux où on les dépose. (Se reporter à la dernière page)

TROMBINOSCOPE CANIN:

NOUVEAU

Lorsque des Colombins nous appellent, à la mairie, pour nous signaler avoir trouvé un chien, nous avons trois alternatives:

- La première, demander au particulier qui appelle d'amener le chien chez un vétérinaire afin de l'identifier grâce à sa puce ou son tatouage, et de conserver l'animal jusqu'à ce que son propriétaire soit contacté et vienne le récupérer.
- La deuxième, nous pouvons informer les habitants du village via le site internet de la commune, cependant nous n'avons pas de structure pour garder l'animal au sein de la collectivité.
- En dernier recours nous appelons la fourrière afin qu'elle vienne récupérer l'animal et se charge de lui (frais à la charge du propriétaire).

Obligatoire par la loi dès les quatre mois du chiot et si le propriétaire d'un chien décide de ne pas le tatouer, il risque une amende forfaitaire pouvant aller jusqu'à plus de 4000 euros en cas de contrôle du chien par la police. Si le chien est perdu, sans tatouage ou puce, la fourrière ne pourra pas retrouver le propriétaire.

Afin d'éviter de recourir trop rapidement à la fourrière, nous avons pensé créer à Sainte Colombe un *TROMBINOSCOPE CANIN* . Si vous êtes intéressé, nous vous demandons de nous envoyer par mail, par courrier ou de venir nous déposer à la mairie une photo de votre chien avec son nom et vos coordonnées. De cette façon nous aurons une autre alternative que la fourrière. Ce trombinoscope nous permettra de contacter directement le propriétaire du chien. Cette démarche reste sur la base du volontariat. Il n'y a aucune obligation, c'est simplement un service que la mairie de Sainte Colombe voudrait mettre en place pour ses habitants.

COORDONNÉES:

Adresse mail: mairie.saintecolombe@wanadoo.fr ou sainte.colombe@ wanadoo.fr

Site internet de Sainte Colombe: www.sainte-colombe40.fr/

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Extrait de la note brève et synthétique disponible sur le site internet de la commune www.sainte-colombe40.fr et consultable sur demande en mairie.

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser. Son approbation constitue l'arrêté des comptes du budget général de la commune et de ses budgets annexes.

Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Principaux postes	Montants
Charges à caractère général	Energie, fournitures, maintenances, entretien des bâtiments et impôts	115 571.47 €
Personnel	Salaires et charges	187 029.22 €
Atténuation de produits	contribution au mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.	19 646.00 €
Autres charges de gestion courantes	Pompiers, indemnités subventions aux association et participation aux organismes de regroupements	79 831.32€
Charges financières	Intérêts d'emprunt	10 589.82 €
Total des charges		412 667.83 €
Opérations d'ordre	Opérations non financières entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens	6 480.00 €
Total dépenses		419 147.83 €

Recettes de fonctionnement	Principaux postes	Montants
Produits et services	Services périscolaires, Trinquet, cimetière, salaries mis à disposition d'autre collectivités	34 965.14 €
Impôts et taxes	Taxes d'habitation, taxes foncières, impôts des entreprises compensés par le communauté de commune	279 668.75 €
Dotations et participations	Dotations de l'Etat et subventions	137 667.99 €
Autres produits	Revenu des immeubles (logements et location des salles)	31 304.64 €
Produits financiers	Intérêts parts sociales reçus	5.94 €
Produits exceptionnels		150.00 €
Atténuation de charges	Remboursement liés à des salariés absents	5 227.19 €
Excédent de fonctionnement reporté	Excédent cumulé des années précédentes	142 865.10 €
Total des produits		631 854.75 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	Principaux postes	Montants
Déficit d'investissement reporté	Besoin de financement de l'exercice précédent devant être supporté par des fonds propres.	50 708.82 €
Emprunts (Capital)	Emprunts liés à la réfection des bâtiments et d'aménagement du bourg, à la réalisation du Trinquet et à la mise aux normes accessibilité de la mairie.	34 211.11 €
Immobilisations corporelles	Achat d'une tente de réception, d'un congélateur et d'équipements de cuisine pour la salle polyvalente	4 129.89 e
Immobilisations incorporelles	Licence IV	3 000.00 €
Total des dépenses d'investissement		92 055.82 €

Recettes d'investissement	Principaux postes	Montants
Dotations, fonds divers et réserves	Taxe d'aménagement, récupération de la TVA de l'exercice antérieur et financement du déficit d'investissement de l'année N-1	55 357.60 €
Subventions d'investissement reçues	Subvention du Département	3919.96 €
Autres immobilisations financières	Cautions logements communaux	930.00 €
Total des produits		60 207.56 €
Opérations d'ordre	Opérations non financières entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens	6 480.00 €
Total des produits d'investissement		66 687.56 €

Sur l'exercice 2019, la commune a fait l'acquisition d'une tente de réception pour les évènements communaux, elle a complété le matériel de cuisine mis à disposition des particuliers et des associations dans la salle de la Rotonde et acheté un nouveau congélateur.

Le projet de création du court de tennis prévu au budget 2019 a été réalisé sur le 2ème semestre 2020.

Cette année, le compte administratif enregistre un déficit d'investissement de 50 708.82 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

Pour l'année 2019, cet écart était de **69 841.82 €.**

En ajoutant l'excédent cumulé des autres exercices, le solde est de **212 706.92 €**.

BUDGET PREVISIONNEL 2020

Extrait de la note brève et synthétique disponible sur le site internet de la commune www.sainte-colombe40.fr et consultable sur demande en mairie.

Le Budget est voté par l'assemblée locale en début d'exercice. Il fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice. Il détermine aussi les recettes attendues, notamment en matière de fiscalité.

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Principaux postes	Budget 2020
	Dépenses imprévues	29 000.66 €
Charges à caractère général	Energie, fournitures, maintenances, entretien des bâtiments et impôts	203 900 €
Personnel	Salaires et charges	228 100 €
Atténuation de produits	Contribution au mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.	20 047 €
Autres charges de gestion courantes	Pompiers, indemnités subventions aux association et participation aux organismes de regroupements	100 631 €
Charges financières	Intérêts d'emprunt	9 749 € €
Total des charges		**591 427.66 €**
Opérations d'ordre	Opérations non financières entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens	41 621 €
Total dépenses		**633 048.66 €**

Recettes de fonctionnement	Principaux postes	Budget 2020
Produits et services	Services périscolaires, Trinquet, cimetière, salariés mis à disposition d'autre collectivités	20 500 €
Impôts et taxes	Taxes d'habitation, taxes foncières, impôts des entreprises compensés par le communauté de commune	260 004 €
Dotations et participations	Dotations de l'Etat et subventions	121 906 €
Autres produits	Revenu des immeubles (logements et location des salles)	25 000 €
Atténuation de charges	Remboursement liés à des salariés absents	2 300 €
Excédent de fonctionnement reporté	Excédent cumulé des années précédentes	186 338.66 €
Total des produits		**633 048.66 €**

BUDGET PREVISIONNEL 2020

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	Principaux postes	Budget 2020
Emprunts (Capital)	Emprunts liés à la réfection des bâtiments et d'aménagement du bourg, à la réalisation du Trinquet et à la mise aux normes accessibilité de la mairie.	36 621.00 €
Immobilisations corporelles et incorporelles	programme d'investissement réalisable pour l'année	59 631.74 €
Immobilisation en cours	Constructions éventuelles	0 €
Déficit d'investissement reporté	Besoin de financement résultant de l'exercice 2019	25 368.26 €
Dépenses d'ordre		7 000.00€
Total des dépenses d'investissement		128 621.00 €

Recettes d'investissement	Principaux postes	Budget 2020
Dotations, fonds divers et réserves	Taxe d'aménagement et récupération de la TVA de l'exercice antérieur. Excédent de fonctionnement capitalisé	32 200 €
Subventions d'investissement reçues	Aide du Département et de l'Etat	7 800 €
Autres immobilisations financières	Emprunts et cautions	47 000 €
Total des produits		87 000 €
Opérations d'ordre	Opérations non financières entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens	41 621 €
Total des produits d'investissement		128 621 €

Les taux des taxes locales pour 2020 sont restés au niveau de 2019 soit :

- **Taxe d'habitation : 13.27 %** (moyenne départementale 25.78 %, moyenne nationale 24.54 %)
- **Taxe foncier bâti : 15.52 %** (moyenne départementale 19.96 %, moyenne nationale 21.19 %)
- **Taxe foncier non bâti : 76.75 %** (moyenne départementale 54.03 %, moyenne nationale 49.07 %)

Les taux des taxes d'habitation et de foncier bâti restent bien en-deçà des moyennes départementales et nationales pour les communes de même niveau.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE:

Site Internet de la commune https://www.sainte-colombe40.fr

N'hésitez à aller le consulter pour y retrouver les informations sur notre village :

L'agenda des évènements à venir,

Un retour sur les manifestations qui s'y se sont déroulées

Des informations pratiques pour vous aider dans vos démarches…

Le site est mis à jour très régulièrement, notamment pour toutes les informations municipales importantes à diffuser auprès de la population.

La moyenne des visites mensuelles est d'environ 420.

NOUVEAU À SAINTE COLOMBE

L'AMICALE du LAUDON *vous propose un marché de producteurs locaux :*

Fromage de chèvres de Serres-Gaston

Ferme D Cabriolait

Miel et pollen de Sainte Colombe

Légumes de saison et poulets fermiers d'Audignon

Desserts du chocolatier-pâtissier de Dumes

NOUN La Noisette

Noisettes, Pate à tartiner, granola

Le dernier dimanche des mois d'octobre, novembre et décembre 2020 de 10h00 à 12h00

Nous vous attendons nombreux !

UNE IDÉE QUI FAIT SON CHEMIN…

Abandonnés et envahis par les ronces, comblés pour certains, servant de décharge pour d'autres, les chemins creux communaux, de nos grands-parents, parents, et de notre enfance, étaient tombés dans l'oubli.

Aujourd'hui, seul les chasseurs et chercheurs de champignons, qui arpentent le territoire communal peuvent soupçonner leur existence. Patrick Destribois et Jean-Jacques Dauga ont décidé de redonner vie à ce patrimoine de nos campagnes. Pour cela ils se sont entourés de 17 sympathiques retraités, motivés. **Allez, chemins... faisons !!!** Il faut dire que c'est une tâche qui ne manque pas de

piquants...

Tous les mercredis matin, depuis le mois de février, armés de tronçonneuses, débroussailleuses, haches, sécateurs, la bande de gais lurons, s'active dans la bonne humeur. Le renfort de tracteurs avec treuil et frontale, à permis de sortir, arbres, souches, pierres, et carcasses de vieux outils agricoles qui obstruaient les « camines ». Grand merci à Pascal Dauga pour le transport et l'approche des pylônes. Aujourd'hui, nous voilà presque arrivés au bout du chemin… Le résultat est à la hauteur de nos espérances. Plusieurs circuits fléchés s'offrent à vous. Vous pourrez cheminer à pieds ou en VTT, dans un cadre ombragé, vallonné, et agrémenté de ponts et passerelles. Amis randonneurs, merci de rester sur les sentiers, passez votre chemin sans bruit,

surtout en période de chasse, à proximité d'une palombière. Nous serons à l'écoute de vos commentaires, et suggestions qui pourront nous aider à pérenniser et améliorer ces circuits de randonnées. Les cartes des différents circuits seront visibles et téléchargeables sur le site de la commune.

LES CARTES DES 4 CIRCUITS PÉDESTRES ET V.T.T.DE SAINTE COLOMBE

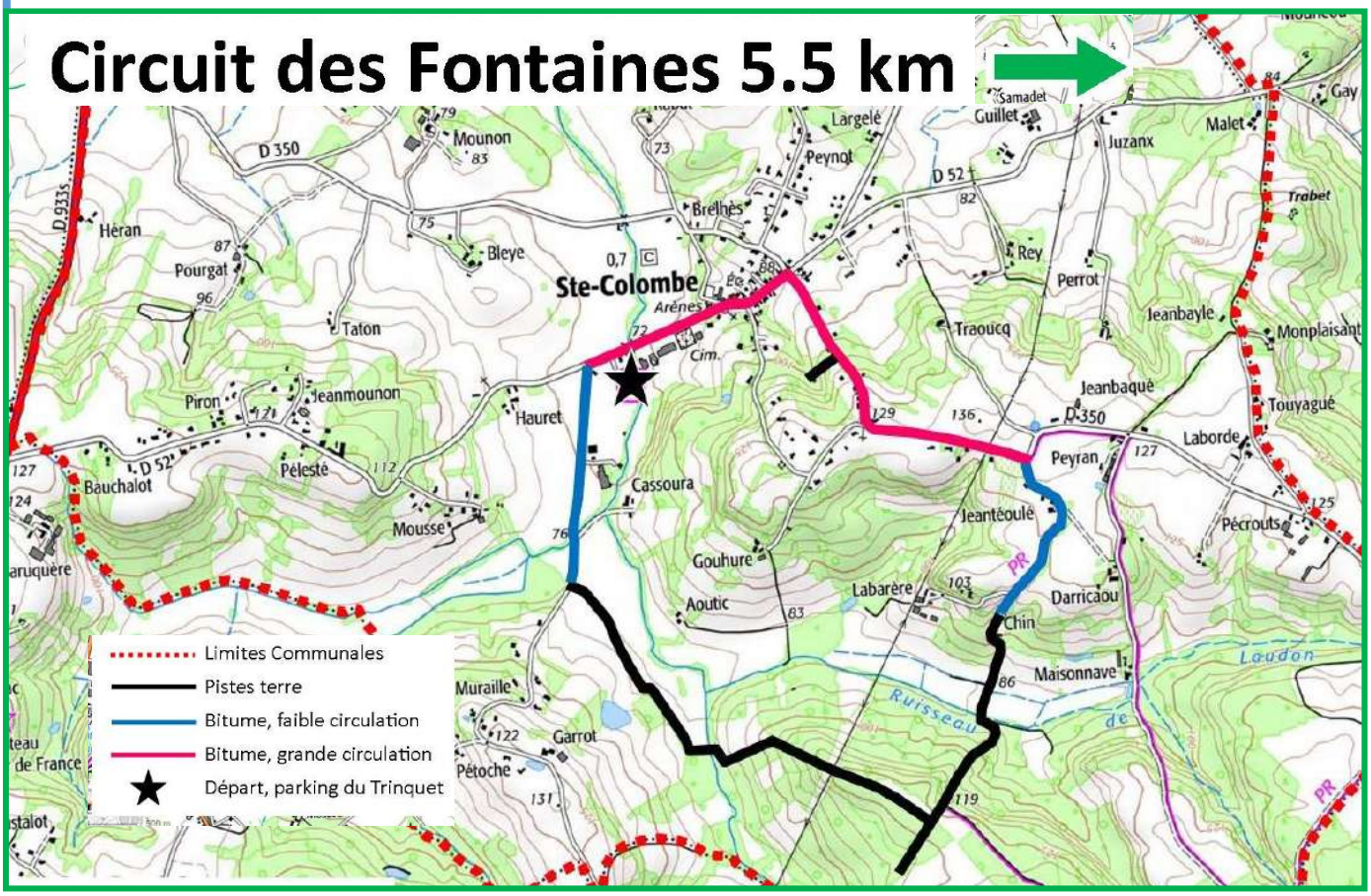

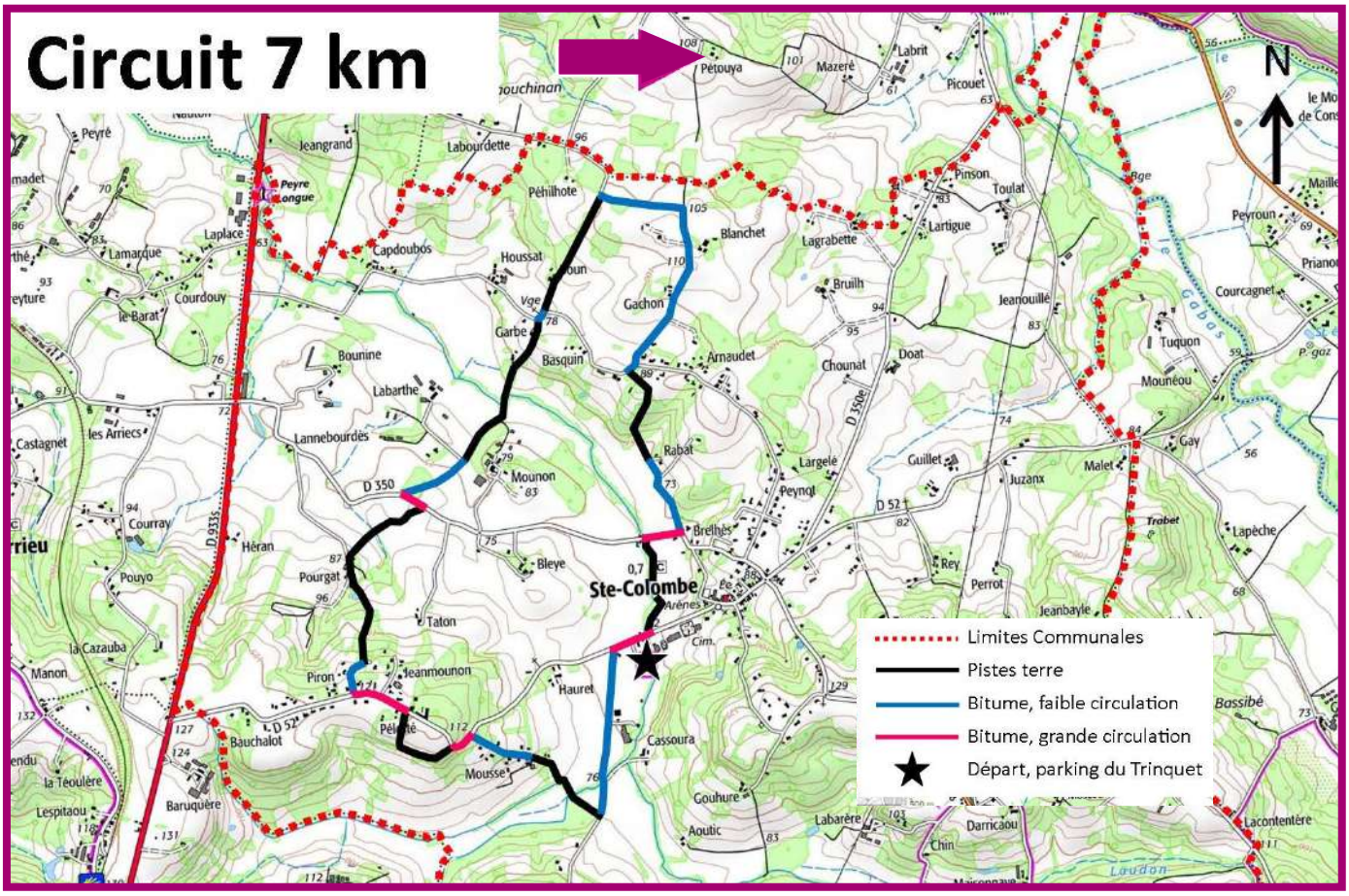

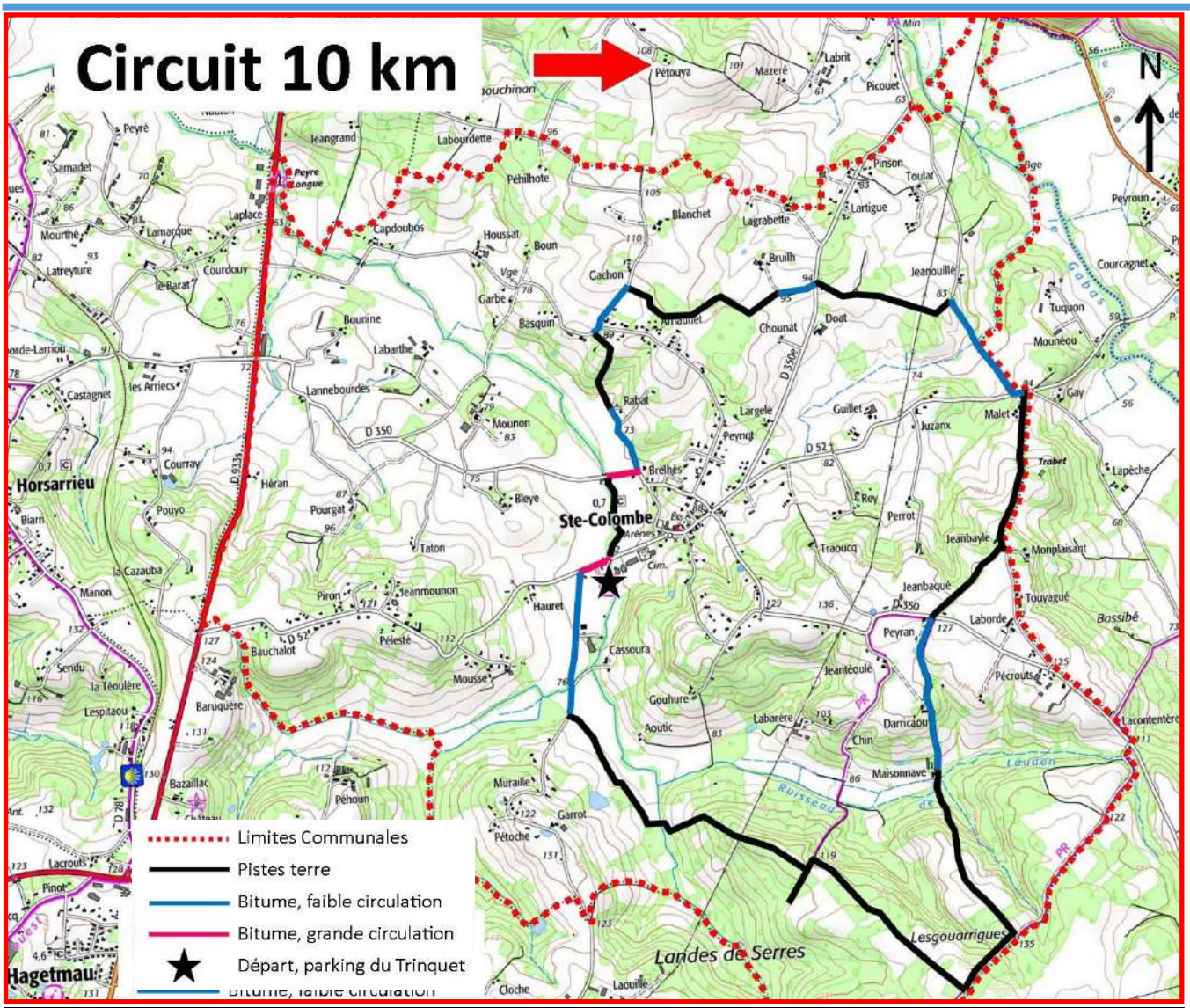
Circuit 10 km
N
Ste-Colombe
Horsarrieu
Hagetmau
Landes de Serres
Lesgouarrigues
Limites Communales
Pistes terre
Bitume, faible circulation
Bitume, grande circulation
Départ, parking du Trinquet

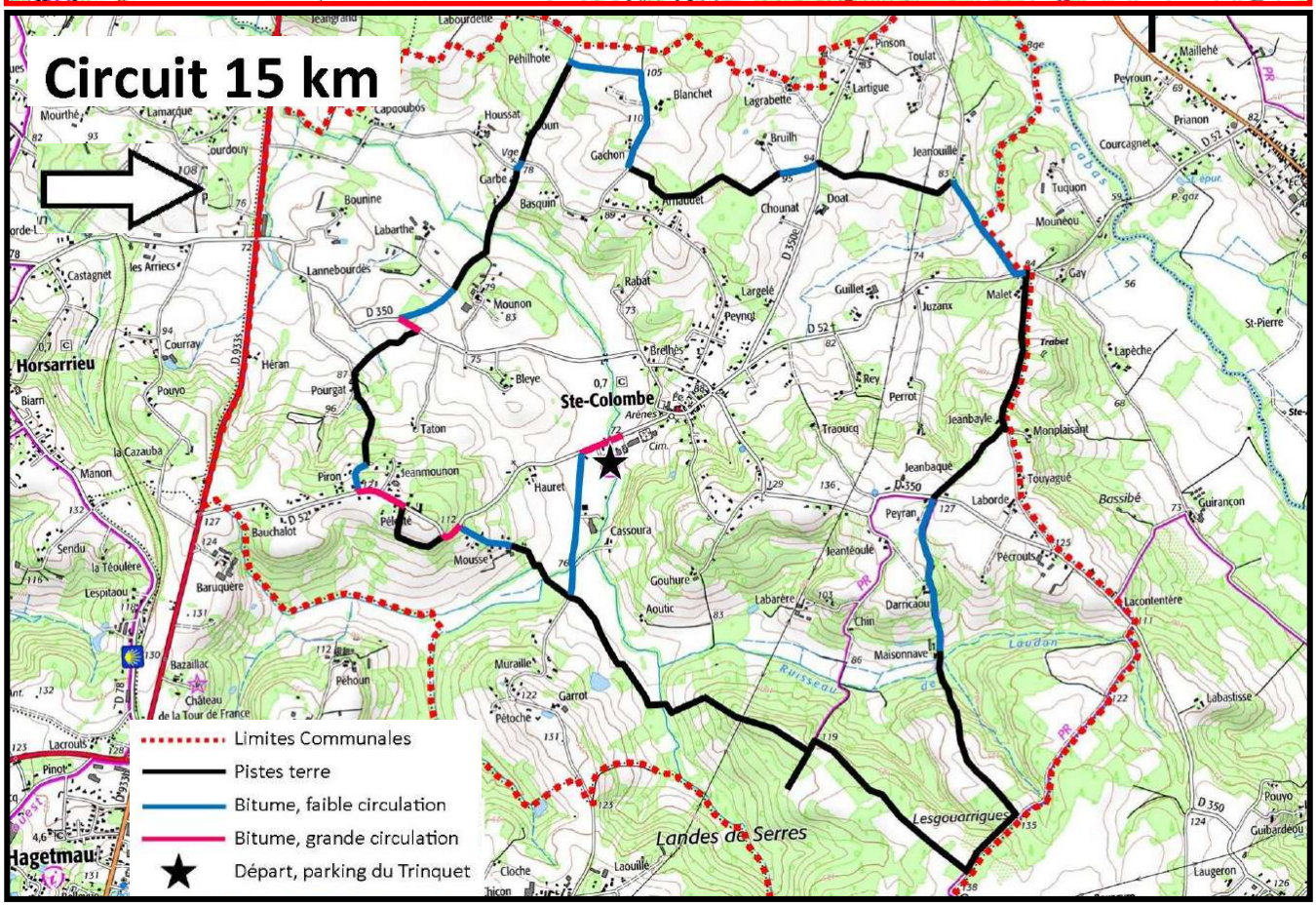
Circuit 15 km
Ste-Colombe
Horsarrieu
Hagetmau
Landes de Serres
Lesgouarrigues
Limites Communales
Pistes terre
Bitume, faible circulation
Bitume, grande circulation
Départ, parking du Trinquet

ASCH

Compte tenu de l'arrivée de la Covid en mars dernier, l'année sportive passée a été écourtée pour tous les joueurs ainsi que pour l'ensemble des bénévoles. Confinement oblige, les championnats ont été stoppés net. Les entrainements n'ont pu reprendre qu'à la toute fin de la saison pour les petits et les grands, en se conformant évidemment aux directives sanitaires communiquées par la fédération (distanciation sociale et jeu individuel avec des effectifs limités à 10 personnes).

En ce qui concerne les diverses animations organisées par le club, celles-ci n'ont pas pu avoir lieu à l'instar de la vingt-cinquième édition de la foire de Sainte-Colombe initialement prévue en mai. Actuellement, la saison reprend progressivement son cours depuis le mois d'Août, suivant le protocole sanitaire édicté par les trois communes en corrélation avec celui de la fédération pour la saison (respect des gestes barrière et port du masque pour les spectateurs, coachs, entraineurs et bénévoles). Les grands ont d'abord repris les entrainements puis les matchs amicaux, à l'image du tournoi de la SLTE à Horsarrieu au début du mois de septembre. Les petits, eux, s'entrainent dans l'attente de la reprise des matchs de poule prévue à la fin du mois.

LOTOS:

La saison des lotos qui n'a pas pu reprendre le printemps dernier a tout de même repris mi-juillet en respectant les protocoles sanitaires imposés par l'Etat.

Tout ceci amène des modifications dans l'organisation et les préparatifs des lotos qui, sans l'aide des nombreux bénévoles, ne pourraient se faire dans de bonnes conditions.

Les dirigeants Colombins de l'ASCH remercient toutes les personnes bénévoles qui se sont engagées une nouvelle fois pour donner un coup de main au club pour la pose et la dépose des tables mais aussi les soirs des lotos.

Bien sûr la porte reste ouverte pour ceux qui seraient tentés de nous rejoindre.

Afin de renforcer au mieux notre équipe Colombine, le club fait appel à de nouveaux bénévoles du village qui seraient prêts à donner un peu de leur temps au service du club.

Pour vous éclaircir un peu plus sur notre besoin voici les différentes tâches de service:

- 1 Mercredi sur 6 à la pose des tables les mercredis soirs de 19h à 20h constituée de 2 équipes.
- 1 jeudi sur 3 les soirs des lotos (Buvette ,grillades, vente de cartons , boulier et contrôle des numéros en salle) .
- 1 vendredi sur 2 à la dépose des tables les vendredis matins à 9h30 par des retraités issus des 3 villages.

La saison des lotos se déroule de début Avril à fin Octobre avec une coupure courant Août.

Veuillez vous manifester auprès de Frédéric DESTRIBOS si vous êtes intéressés pour rejoindre notre équipe.

Ecole de basket:

Les inscriptions au sein de l'école de basket peuvent se faire durant toute l'année.

Renseignement au 06.71.79.06.54 Toutes les infos ASCH sur: http:/www.asch-40.com/

En espérant que la Covid ne vienne pas de nouveau perturber cette nouvelle saison, l'ASCH souhaite à tous ses joueurs et joueuses, ainsi qu'à ses bénévoles et adhérents, **une belle saison 2020-2021 !**

TENNIS CLUB

Le deuxième court communal de tennis vient de voir le jour. Un terrain flambant neuf pour le plus grand bonheur des 75 licenciés du club du TCSC.

Un remerciement particulier à la municipalité de Sainte Colombe pour la réalisation de ce projet.

TOURNOI 3S2B

Aurélien CIARAVINO
Vainqueur 4ème série

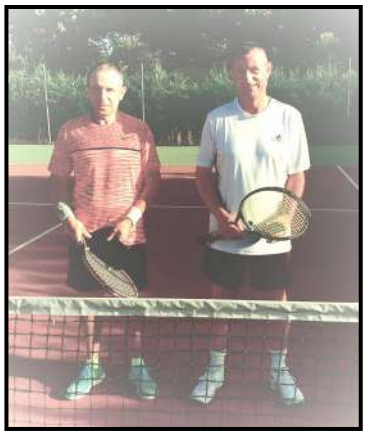

Jérome SAINT GERMAIN
Vainqueur 3ème série

Jérome GAMBY
Finaliste tableau homme

C'était la 5ème édition de ce tournoi homologué regroupant les clubs de Saint Sever, Saint Perdon, Benquet, Bascons et Sainte Colombe. Trois Colombins se sont particulièrement distingués.

DERNIERE MINUTE:

Deux Colombins en finale du Championnat des Landes:
Jeannot Dupouy, Catégorie 75 ans et + et Corinne Lesbarrères, Catégorie 45/50 ans et plus.

Après un parcours remarquable, le doyen du TCSC Jeannot Dupouy a mené la vie dure à son adversaire montois en finale du Championnat des Landes des 75+.
Une défaite certes, mais devant un joueur très solide et malgré le désavantage du terrain, Jeannot a régalé ses nombreux supporters venus l'encourager et fait honneur à son statut de finaliste.
Bravo Jeannot!!

SAISON 2020-2021

TARIFS LICENCES: -Adultes 55 € -Enfants 50 E

TCSC : Pour tous renseignements contacter ERIC LESBARRÈRES AU 06.67.68.22.96

CLUB DE L'AMITIE

Comme tout le monde, nous sommes confrontés à la crise sanitaire du Covid-19 et plus encore que les jeunes générations. Donc, la prudence s'impose !

Lundi 22 juin, le conseil d'administration s'est réuni pour analyser les mesures du déconfinement et proposer un éventuel redémarrage de certaines activités dans les prochaines semaines.

Tous, nous avions hâte de nous retrouver, certains autour d'un plantier de quilles de six, d'autres autour d'une table pour jouer à la belote, tous ensemble pour partager un goûter, un moment convivial. Mais les gestes barrières correspondants étaient trop complexes à mettre en œuvre pour assurer la sécurité de chacun. Il a donc été décidé de suspendre toute activité durant ces vacances d'été et d'attendre le mois de septembre suivant l'évolution de cette crise sanitaire.

A l'approche de l'automne, le déconfinement se poursuit tout en respectant les gestes barrières. Lors de notre dernier conseil d'administration du mardi 8 septembre, à l'écoute des uns et des autres de nos adhérents, nous avons opté pour la reprise des activités « belote » et « quilles de six » à compter du jeudi 24 septembre 2020.

En ce qui concerne les rencontres mensuelles du jeudi, nous avons décidé de suspendre ce goûter pour quelques semaines encore. Quant à la sortie vers l'Espagne, nous pensons la programmer plus tardivement.

Le repas de fin d'année, initialement prévu samedi 28 novembre 2020, sera maintenu nous l'espérons, mais peut -être sera-t-il repoussé à une date ultérieure.

Nous restons vigilants face à cette crise sanitaire et à l'écoute de toute modification éventuelle émanant des services préfectoraux et de la Fédération Départementale et Nationale de Génération Mouvement.

Prenez soin de vous !… N'oublions pas notre masque pour sortir.

''Soirée Beaux Dégâts''

Le 27 décembre 2019, l'équipe de la Bodéga des Fêtes s'est réunie, pour partager un moment de convivialité. En début de soirée, pour marquer le départ en retraite du charpentier de l'équipe, « un may » a été planté sur l'accès de l'atelier de l'entreprise Mivielle Dominique.

Après ces efforts, la ''Bodéga team'' s'est barricadée dans le local derrière la salle polyvalente, pour passer une agréable soirée. Après le Ti-punch du charpentier, accompagné de toasts au fois gras, rillettes de canards, saucissons de pays, etc... l'équipe a pu déguster des palombes cuisinées par la grande Véro, suivi d'une salade, de fromage, et dessert. Le champagne a été offert par celui qui va au liteau *(depuis qu'il est en retraite)* suivi bien sûr de l'éternel digestif de fin de repas. L'ambiance musicale était assurée par le ''DJ Lesba'' *(les tables sont d'une solidité redoutable...).* A cette soirée ont été conviés les deux renforts des fêtes 2019, Véro *(une autre)* et Pascal son époux. Merci à eux.

La ''Bodéga des année 80'' n'est pas une marque déposée, et n'est la propriété de personne. Elle n'appartient qu'à ceux qui veulent la faire vivre. La majeure partie des membres de l'équipe a dépassée la soixantaine… sous le chapiteau aucune place n'est prévu pour les déambulateurs... et pas de soirée programmée dont le thème pourrait être ''EHPAD en folie''…

Les bâches du chapiteau sont donc grandes ouvertes, pour l'accueil de sang neuf.

A.P.E

L'année scolaire 2019/2020, quoiqu'un peu particulière, a vu une nouvelle fois, le succès de différentes manifestations :

❋ *Le 3 Novembre*, **le vide grenier**, a eu, comme souvent, un franc succès malgré la tempête Amélie !

❋ *Le 15 décembre* s'est tenu **le Noël de l'APE** à Serres Gaston. Cette année, les enfants ont eu l'immense joie de découvrir **le magicien Saroyan** et son lapin Pikwic !

Un show qui a ravi les enfants mais pas que… !

A l'issue du spectacle, les enfants ont pu recevoir leur cadeau et se voir offrir un super goûter !

❋ *Le 21 février*, les enfants ont pu défiler pour **le carnaval** à Sainte Colombe. L'occasion de voir à nouveau de supers déguisements ! A l'issu, après cet effort physique, l'APE leur avait préparé un petit remontant au Hall des Sports !

Comme toute la France, l'APE s'est mise au ralenti dans le respect des consignes données par le gouvernement français. Différentes actions ont dû être annulées, comme la vente de pâtisseries lors des élections municipales. Après concertation avec les maitresses et les communes, il a également été décidé d'annuler la fête des écoles qui vient normalement clôturer l'année scolaire avec le spectacle des enfants et le repas organisé par l'APE.

Pour l'année scolaire 2020/2021, difficile de prévoir ce que notre association pourra organiser… le premier rendez-vous devrait être le vide grenier mais les circonstances font que nous devons nous laisser le temps de réfléchir et de voir l'évolution de l'actualité sanitaire, pour affirmer que nous l'organiserons dans de bonnes conditions.

Quant au reste….. ?

Ce qui est certain, c'est que l'APE, restera présente dans sa mission première qui est celle d'oeuvrer pour le bien de nos enfants !

APE ET ECOLES

Petit retour sur un temps où tout cela était encore possible….

Les enfants du RPI La Peyrelounque nous ont encore une fois préparé un bien beau Carnaval. Un cortège multicolore a défilé dans le village puis a rejoint le coupable de tant de maux aux arènes. Monsieur « CARTNAVAL » réalisé par les moyens et grands de maîtresse Chantal était magnifique. Il respectait parfaitement le thème du RPI qui était l'ART .

A.C.C.A

Les chasseurs… une espèce en voie de disparition?

Dans les années 90, l'ACCA de Sainte-Colombe comptait dans ses rangs 90 chasseurs *(membres de droits et facultatifs).* Aujourd'hui, nous sommes moitié moins. Au regard, de l'âge moyen de ces braves ''gilets orange'', combien serons-nous dans 15 à 20 ans?

Moins nombreux... mais pas encore battus!!!

La solidarité avec les chasseurs des ACCA voisines, permet encore, d'avoir un nombre suffisant de participants, pour réaliser le plan de chasse (30 chevreuils par an) et battues de régulations des nuisibles (sangliers et renards), sans oublier les piégeurs agréés, qui œuvrent sur le territoire communal. Précision, l'ACCA paye un droit de prélèvement (bracelet) à la fédération de chasse des Landes (22€) pour chaque chevreuil pris.

Dégâts et indemnisations...

Une loi votée en 1968, a donnée pour mission aux chasseurs, de réguler mais aussi, d'indemniser les dégâts faits par le gibier aux cultures. A l'époque on ne parlait pas de sangliers, mais essentiellement du lapin de garenne. Aujourd'hui l'explosion démographique du sanglier a changé la donne. Dans les Landes, pendant la saison de chasse 2018/2019, 15 000 sangliers ont été abattus. La pression de chasse actuelle, n'a pas empêché la croissance des populations de la ''bête noire'', et le nombre de chasseurs ne cesse de baisser. Aujourd'hui, les seuls chasseurs ne peuvent plus porter la responsabilité financière des dégâts du gibier sauvage. Depuis le début de l'année 2020, les Fédérations de chasse du Gers, des Landes et Pyrénées Atlantiques ont décidé de s'opposer au système actuel d'indemnisation des dégâts agricoles. D'autres fédérations en France devraient suivre. Ce qui appelle une responsabilité financière élargie à d'autres acteurs. Affaire à suivre donc….

Battues et sécurité

Les battues sont réalisées sur une demi journée, matin ou après midi. A l'entrée du territoire communal, sur les axes routiers principaux, un panneau vous prévient qu'une « chasse au grand gibier » est en cours. Automobilistes, lorsque vous apercevez un ''gilet orange'' merci de ralentir. Un animal traqué peut surgir à tout moment devant votre véhicule. Promeneur et vététiste sur une piste, à la vue du panneau, faîtes demi-tour, ou demandez à un chasseur qui sera proche de vous, si vous pouvez poursuivre votre chemin. Avant chaque battue, le président de L'ACCA ou le lieutenant de louvèterie rappelle les consignes de sécurité à tous les participants.

Le ''petit bazar'' de l'ACCA

L'ACCA met aussi en vente des produits confectionnés par le boucher et cuistot de l'association. En boites: Hure et axoa de sanglier, pâté de chevreuil et sanglier. En poche de congélation: saucisses de sanglier (poche de 10).

Point de ventes: Une affiche détaillé sera visible au bar du trinquet. Vous pourrez faire votre marché: inscrivez votre nom et numéros de téléphone, précisez vos choix et quantité. Une vente groupée sera organisée au bar du trinquet en fonction du volume des demandes.

(SP)

AMICALE DU LAUDON

L'association **L'AMICALE DU LAUDON,** née au printemps 2019, ouvre le bar du trinquet tous les dimanches matin depuis le 5 mai 2019, grâce aux bénévoles des 7 autres associations de Sainte Colombe ainsi qu'aux conseillers municipaux.

Par 2 ou 3, ils assurent une permanence, le dimanche de 8h30 à 13h, tout au long de l'année.

20 colombins sont abonnés au sud-ouest dimanche.

En cas d'absence, le sud-ouest leur est gardé (le plus souvent mis dans leur boite aux lettres) ou récupérable **dès le lundi matin** auprès de **Véronique à la médiathèque de Sainte Colombe (**05.58.79.85.18).

Durant la période du confinement, le bar étant fermé, seul **le service du sud-ouest a été maintenu auprès des abonnés**. Les membres du bureau en ont assuré la distribution à domicile.

L'AMICALE DU LAUDON a tenu sa 1ère assemblée générale le 26 janvier 2020 au trinquet.

Pour l'année 2019, le bilan moral fait par Patrick Destribois Président, le bilan d'activité fait par Eric Lesbarrères secrétaire et le bilan financier par Sylvie Daunis, ont été communiqués et sont positifs.

La fréquentation du dimanche matin est toujours aussi agréable et les raisons d'y venir de plus en plus nombreuses.

Pratique de la pelote: de 10 h 00 à 11 h 00, est réservé par des colombins.

Si vous le souhaitez, ceux de 9h00 à 10h00 et de 11h00 à 12h00 sont disponibles (pour plus d'information, **n° de contact** 05.58.79.55.81 ou par mail à l'adresse trinquet.saintecolombe@orange.fr**).**

Un GRAND MERCI À TOUS LES BÉNÉVOLES pour leur implication et pour leur contribution dans la réussite de cette belle initiative.

Un GRAND MERCI AUSSI À TOUS LES COLOMBINS qui viennent passer un bon moment le dimanche matin et font du trinquet un véritable lieu de vie.

On vous attend nombreux!

MEDIATHEQUE

La médiathèque de Sainte Colombe continue de fonctionner sur rendez vous. Véronique vous invite à lui téléphoner les lundis et jeudis matin de 09h à 12h au 05-58-79-85-18 pour convenir d'un rendez vous afin de vous permettre de choisir vos prochaines lectures. Les règles sanitaires liées au COVID y sont bien sur appliquées. Comme partout le port du masque est obligatoire dans les locaux. Les livres sont soumis à une quarantaine dès lors qu'ils ont été manipulés, de même que les CD et DVD. C'est dans le respect des règles sanitaires en vigueur que les portes de la médiathèque vous sont grandes ouvertes.

Pas de projet d'accueil scolaire ou d'animations compte tenue du contexte. Nous ferons au mieux pour que les enfants gardent un contact avec la médiathèque.

Les médiathèque de Chalosse Tursan vous prépare de jolies sélections pour la rentrée et s'adaptent au mieux pour vous faciliter la lecture.

GYM A SAINTE COLOMBE:

Depuis le 9 septembre 2020, la Gym Colombine a repris le mercredi soir de 19 h 30 à 20 h 30.

Les cours sont toujours animés par Stéphane de Sports Loisirs, dans le respect des règles sanitaires..

Mode d'emploi pour une bonne gestion de nos déchets

SIETOM de Chalosse

Les déchets recyclables

CITEO

Les déchets à trier

Tous les papiers et les emballages en carton

Bouteilles et flacons en plastique - briques alimentaires - emballages métalliques

Bouteilles, bocaux et pots en verre

Pour quel recyclage ?

- 3 boites de céréales ▶ 1 boite à chaussures
- 6 briques de soupe ▶ 1 rouleau papier toilette
- 250 cgnettes en aluminium ▶ 1 vélo
- 8 boites de conserve acier ▶ 1 casserole
- 6 bouteilles plastiques ▶ 1 tee-shirt
- 1 bouteille en verre ▶ 1 bouteille en verre

Les piles

Vous trouverez un collecteur de piles sur tous les points tri du SIETOM

Les textiles

Des conteneurs textiles sont répartis sur tout le territoire du SIETOM.
Pour connaître les emplacements : www.lafibredutri.fr/carto

ECO TLC

Textiles
Linge de maison
Chaussures

Le tri de vos textiles usagés permet de les transformer en nouvelles matières et produits : chiffons, isolants, fils ...

Les déchets organiques

Le SIETOM distribue gratuitement des composteurs auprès des foyers volontaires (1 par foyer)

Pour vous inscrire : www.sietomdechalosse.fr

La déchetterie

Les horaires d'ouverture de nos déchetteries

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Amou	13h30 - 17h		13h30 - 17h		9h - 12h30	13h30 - 17h
Caupenne	9h - 12h30		9h - 12h30			9h - 12h30
Geaune	9h - 12h30 13h30 - 17h		9h - 12h30 13h30 - 17h			9h - 12h30 13h30 - 17h
Hagetmau	9h - 12h30 13h30 - 17h		9h - 12h30 13h30 - 17h	9h - 12h30 13h30 - 17h	9h - 12h30 13h30 - 17h	9h - 12h30 13h30 - 17h
Mugron	13h30 - 17h		13h30 - 17h		9h - 12h30 13h30 - 17h	13h30 - 17h
Pomarez	9h - 12h30		9h - 12h30		13h30 - 17h	9h - 12h30
Pontonx		9h - 12h30 13h30 - 17h	9h - 12h30 13h30 - 17h		9h - 12h30 13h30 - 17h	9h - 12h30 13h30 - 17h
Pouillon	9h - 12h30 13h30 - 17h		9h - 12h30 13h30 - 17h		9h - 12h30 13h30 - 17h	9h - 12h30 13h30 - 17h
Poyartin	9h - 12h30 13h30 - 17h		9h - 12h30 13h30 - 17h		9h - 12h30 13h30 - 17h	9h - 12h30 13h30 - 17h
Rion		9h - 12h30 13h30 - 17h	9h - 12h30 13h30 - 17h		9h - 12h30 13h30 - 17h	9h - 12h30 13h30 - 17h
St Sever	9h - 12h30 13h30 - 17h	9h - 12h30 13h30 - 17h	9h - 12h30 13h30 - 17h		9h - 12h30 13h30 - 17h	9h - 12h30 13h30 - 17h
Tartas	9h - 12h30 13h30 - 17h		9h - 12h30 13h30 - 17h	9h - 12h30 13h30 - 17h	9h - 12h30 13h30 - 17h	9h - 12h30 13h30 - 17h

Les déchets acceptés

Les déchets interdits

- Les bouteilles de gaz
- Les fumigènes
- Les pétards
- Les extincteurs
- L'amiante
- Les pneumatiques
- Les cartouches d'armes à feu
- Les déchets radioactifs
- Les panneaux photovoltaïques

Les ordures ménagères

Déchets autorisés en collecte ordures ménagères (OUI)

- Les pots de yaourts
- Les pots de crème
- Les barquettes en plastique
- Les restes alimentaires (viande, poisson, os)
- Les gobelets en plastique
- Le cellophane
- Les sacs plastiques
- Les tubes (crème, dentifrice)
- Les couches culottes
- Les ampoules classiques
- Les mouchoirs en papier
- Les rasoirs jetables
- Les stylos
- Les CD/DVD

Déchets interdits en collecte ordures ménagères (NON)

- Les encombrants
- Les cartons d'emballages
- Le polystyrène
- Les appareils électriques
- Les produits toxiques
- Les médicaments
- Les seringues
- Les gravats
- Les piles et batteries
- Le bois
- La ferraille
- Les pneumatiques
- Le mobilier de jardin
- Les piscines en plastique
- Les bâches en plastique
- Les néons
- Les parasols
- Les textiles
- Les parapluies
- Les matelas
- Les moquettes
- Les séchoirs à linge
- Le verre
- Les bouteilles plastiques
- Le papier

Usine de Valorisation Organique des ordures ménagères du SIETOM à Caupenne

62% des déchets sont enfouis dans le centre de stockage du SIETOM à Caupenne

1% des déchets sont aimantés et recyclés

38% des déchets sont valorisés en compost normé qui est utilisé en agriculture

SIETOM de Chalosse
815 route des Partenses
40250 Caupenne
☎ 05.58.98.57.57
www.sietomdechalosse.fr